



28 Février 2019

## NAO : La négociation continue...

### → Contexte de la négociation

Nous constatons que, depuis 2013, **le pouvoir d'achat** (différence entre le budget d'augmentation générale et l'inflation) **ne cesse de décroître** pour arriver en 2018 à un niveau proche de 0.

Cette situation est d'autant moins compréhensible par les salariés que, durant cette période, **les résultats du Groupe ont progressé de manière plus que significative** et les perspectives annoncées par la Direction Générale, reprises par les marchés, confirment cette tendance **à court et moyen terme**.

De plus, côté Safran Aircraft Engines, les **salariés ont relevé avec succès les défis imposés par la montée en cadence du LEAP et du M88**, tant au niveau de la productivité, que de la réduction des coûts et de la compétitivité.



Les objectifs assignés aux salariés sont toujours plus ambitieux, mais sommes-nous justement récompensés en retour ?

Dans ce contexte, la CFE-CGC considère que **la Direction doit envoyer** à l'ensemble du personnel **un message fort de reconnaissance du travail accompli en 2018**, mais aussi de **motivation pour les enjeux à venir**.

### → Propositions de la Direction

Lors de la réunion du 26/02/2019, la Direction nous a communiqué ses nouvelles propositions, que vous trouverez ci-dessous en synthèse, à comparer à celles de la précédente réunion :

Collab. Niv I à V		Collab. Niv VI et Cadres	
12/02/2019	26/02/2019	12/02/2019	26/02/2019
AG : 1% au 01/01	AG : <b>1,05%</b> au 01/01 avec un <b>talon de 30€/mois</b>	AI : 2,55% au 01/01	AI : <b>2,75%</b> au 01/01
AI : 1,25% au 01/01	AI : <b>1,4%</b> au 01/01	AI minimale : 1%	AI minimale : 1% <b>A minima 90% des I&amp;C augmentés</b>
Impact ancienneté : 0,25%	Impact ancienneté : 0,25%	Budget Promotion : 0,15%	Budget Promotion : 0,15%
13 <sup>ème</sup> mois plancher : 1,65 fois le mini société	13 <sup>ème</sup> mois plancher : 1,65 fois le mini société	13 <sup>ème</sup> mois plancher : 3 890€	13 <sup>ème</sup> mois plancher : 3 890€
Niv V : 3 430€	Niv V : <b>3 460€</b>		
	Prime d'équipe <b>+2%</b> au 01/01		Reconduction des <b>3 jours de crédit parental</b> pour les salariés forfait jours
	Grilles (minima) <b>+1,05%</b> au 01/01		
Mesures applicables à tous les salariés			
Garantie d'évolution pluriannuelle de salaire de <b>3%</b> (2016-2017-2018)			
Prise en charge de l'abonnement de transport à hauteur de <b>70%</b>			
Reconduction des <b>CESU à hauteur de 1350 € annuel</b> pour les salariés ou leur conjoint/enfants <b>en situation de handicap</b>			
Reconduction du <b>travail occasionnel à 1 jour par mois</b> (y compris salariés temps partiel supérieur ou égal à 80%)			

**Les mesures proposées ne sont pas encore au niveau attendu !**

## ➔ Analyse et revendications de la CFE-CGC

Ces négociations, contraintes par un cadrage groupe imposé par Safran, occultent totalement l'évolution de l'inflation et les excellents résultats de Safran Aircraft Engines.

La CFE-CGC revendique un budget global NAO entre 3% et 3,5% pour 2019 !



### Collaborateurs Niveaux I à V

- **Mesures d'AG et d'AI** : l'inflation n'est pas prise en compte, pas plus que les challenges relevés par les salariés, diminuant d'autant le budget global alloué.

### Ingénieurs, Cadres et Niveaux VI

- **Mesures d'AI** : tout comme pour les Collaborateurs, l'inflation n'est pas prise en compte pas plus que les challenges relevés par les salariés et le budget de 2,75% annoncé, hors budget promo, est encore insuffisant
- **Revaloriser les primes d'astreinte** pour les forfaits Jours, inchangées depuis 2001 !
- Valoriser le passage du forfait horaire en **forfait Jours**
- **Etendre les bonus aux positions IIIA et IIIB**
- Attribuer un **budget spécifique pour l'évolution de carrière**
- **Reconduire l'examen** de la situation des **ingénieurs et cadres position 2 de plus de 50 ans**
- Avoir la possibilité de passer du forfait Jours au **forfait horaire**



### Et pour l'ensemble des salariés

- Indexer les **planchers 13<sup>ème</sup> mois** sur l'inflation
- Prendre en compte l'inflation dans la **Garantie d'évolution pluriannuelle**
- Porter à **2 jours par mois le travail occasionnel à domicile** et en assouplir les modalités d'application
- Revaloriser les **CESU Handicap à 1 500 €**
- Pérenniser l'attribution **annuelle** des **CESU Petite Enfance**
- Réévaluer les **indemnités kilométriques** et les **frais professionnels**
- Revaloriser notamment la **prime énergie**

**Prochaine négociation le 5 mars 2019,  
la CFE-CGC défendra vos intérêts !**

Besoin d'info sur un accord ?  
Pensez à l'appli avec l'ABC de vos droits !

### CONTACTS

Christophe Simon  
[christophe.simon@safrangroup.com](mailto:christophe.simon@safrangroup.com)  
Pascale Fauvel  
[pascale.fauvel@safrangroup.com](mailto:pascale.fauvel@safrangroup.com)  
Gilles Querrien  
[gilles.querrien@safrangroup.com](mailto:gilles.querrien@safrangroup.com)



POUR VOUS  
AVEC VOUS  
PARTOUT

